

[Garde des enfants en situation de handicap : extension des conditions du « bonus inclusion handicap »](#) [1]

Afin de développer l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap, le gouvernement a créé dès le 1^{er} janvier 2019 le « bonus inclusion handicap », une aide financière complémentaire destinée à l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, établissement multi-accueil...) accueillant au moins un enfant bénéficiant de l'allocation d'éducation enfant handicapé (AEEH). Depuis le 1^{er} janvier 2020, les critères d'attribution sont étendus et bénéficieront à un nombre plus important d'établissements.

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/garde-des-enfants-en-situation-de-handicap-extension-des-conditions-du-%C2%AB-bonus-inclusion>

[2] <https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/garde-des-enfants-en-situation-de-handicap-extension-des-conditions-du-bonus-889>